



Demande d'autorisation de facilités de parcage pour les professionnels de la santé

Restriction: Ces facilités de stationnement ne sont pas applicables durant le travail des médecins dans leur cabinet de consultation.

Affilié à l'association des médecins du canton de Genève : oui non

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Spécialisation : _____

Adresse professionnelle: _____

Adresse privée : _____

Tél. professionnel : _____ Tél. privé : _____

- Numéro de plaques (2 au max.) _____
Pour autant que la personne propriétaire
de celui-ci cohabite avec le médecin _____

- Joindre une copie des permis de circulation du/des véhicule(s) concerné(s).

Le médecin, soussigné, confirme qu'il soigne souvent des patients à domicile et/ou qu'il assume un service d'urgence général ou dans le cadre de sa spécialité. Il s'engage, en outre, à respecter les directives en matière de facilités de parcage.

Date: _____ Timbre et signature:

Un émolument de 40.00 CHF sera perçu à la remise de la carte à nos guichets. Le renouvellement annuel (estampille) coute 25.00 CHF.

Formulaire à remplir lisiblement et à retourner au: Secteur de délivrance de documents au public
Case postale 236
1211 GENEVE 8
sddp@police.ge.ch
Tél. : 022.427.52.30 (de 8h à 12h)

DECISION DE L'AUTORITÉ COMPETENTE :

Acceptée: Refusée:

Date : _____ Timbre et signature :